



8 rue des Vindits - 50130 Cherbourg-
Octeville

Compte-rendu de la réunion

Etaient présents:

- CC de la Côte des Isles : M. Edouard MABIRE, M. Daniel MELLET
- CC de la Vallée de l'Ouve : M. André BILLY
- CC de Douve et Divette : M. Pierre GRANDIN, M. Yves FOSSEY
- CC de Ste Mère Eglise : M. Rémy MARIE
- CC du Val de Saire : M. Denis QUILBE, M. Guy LECHEVALIER
- CC des Pieux : M. Maurice CADO, M. Patrice LECESNE
- CC de St Pierre Eglise : M. Bernard LETRECHER
- CC de la Hague : M. Gérard CHEVEREAU, M. Jacques HAMELIN, M. Martial MAIGNAN

Etaient excusés : Mme Geneviève FLAMBARD, Mme Louissette LEPETIT, Mme Brigitte LESOIF, M. Philippe LAMORT, M. Jean-Jacques BREGUET, M. Serge FEUARDENT, M. Anthony MOUCHEL.

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

Le quorum est atteint, la Presse invitée n'est pas représentée.
Le Président déclare la séance ouverte.

Informations et communication :

1. Compte-rendu du comité syndical du 10 novembre 2010 :
Le comité syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2010.

Délibération n° 2010 12 147 – Constitution de provisions pour risques et décision modificative N°2 du budget général

Conformément à l'instruction comptable en vigueur, la collectivité a l'obligation en fin d'exercice d'évaluer les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des évènements survenus ou en cours rendent probables. Ces provisions n'ont qu'un caractère provisoire.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical autorise le président à valider la constitution de provisions pour risques et charges par Cotentin Traitement telles qu'elles ont été présentées (1 634,93€ pour la provision pour risque de créance irrécouvrable et 15 000€ pour risque sur opération de gestion/contentieux sur le marché 2009-001 lot n°1), et à valider la décision modificative N°2 du budget général de Cotentin Traitement en conséquence (soit pour un montant de 16 634,93€).

Délibération n° 2010 12 148 - Autorisation d'encaisser la subvention du Conseil Général

Suite à la demande du SMCT sollicitant une subvention auprès du Conseil Général de la Manche pour participer au financement du kit de sensibilisation au recyclage, le Conseil Général a décidé, par délibération N°CP.2010-11-19.3-44 en date du 19 novembre 2010, d'accorder cette subvention d'un montant de 1 994,22 euros.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical autorise le président à encaisser cette subvention.

Délibération n° 2010 12 149 - Concours du receveur municipal - Attribution de l'indemnité de conseil

Considérant que le Receveur fournit à la Collectivité conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical autorise le président à verser l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal du Syndicat Mixte Cotentin Traitement, avec un taux d'indemnité de 100%.

Délibération n° 2010 12 150 – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical autorise le président à signer, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2011, dans la limite de 25 % des dépenses inscrites en 2010.

Délibération n° 2010 12 151 – Orientations budgétaires 2011

Le Président soumet, sans vote, les orientations budgétaires 2011 à l'assemblée :

- Fonctionnement général et d'infrastructure 2011 du syndicat mixte
- Marchés de traitement et de transport 2011 du syndicat mixte
- Actions nouvelles 2011 du syndicat mixte
- Budget annexe 2011
- Opérations 2011 non budgétaires de coordination du SMCT

Le comité syndical prend acte et fait le choix, concernant les marchés de traitement et de transport 2011 du syndicat mixte, de rester, si le budget le permet, sur un prix unitaire à la tonne des recyclables de 84€/tonne comme l'année passée.

Questions diverses :

- Un échange a lieu sur le dossier ressourcerie. Dans l'attente de la mise en place de caissons de récupération de biens en bon état, ou d'endroits spécifiques (en fonction des déchetteries), l'assemblée souhaite que le SMCT communique sur les associations de revalorisation et de récupération telles que le Relais Enfant par exemple (lieux, jours et heures d'ouverture).
- L'assemblée demande également qu'une nouvelle communication ciblée sur les refus de tri soit menée et rappelée à la population.
- Les membres du bureau s'engagent à étudier très précisément les changements induits par un éventuel passage au barème E d'Eco-emballages, au préalable du vote du budget.
- M. Mabire propose d'adhérer à AMORCE, l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, afin de partager connaissances et expériences avec d'autres collectivités territoriales et professionnels sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes. L'assemblée est intéressée.
- M. Quilbé s'interroge sur la date de reprise du porte-à-porte par les ambassadeurs de tri. M. Mabire répond qu'un autre mode de communication est en place, reposant sur des moyens de communication de masse (radio, publics relais tels que les mairies,...) permettant un gain de temps et une amélioration plus conséquente des performances de tri, pour un public touché plus important.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

Le Secrétaire de séance,

Guy LECHEVALIER

Le Président,

Edouard MABIRE